LE FEUILLET

Bulletin d'information des habitants de la vallée de Saurat

Juillet 2014

05 61 05 67 19
http://saurat.a3w.fr
mairie-saurat@wanadoo.fr

Éditorial

La réforme territoriale est nécessaire… mais comment s'y retrouver tant les déclarations successives se contredisent :

Le 6 octobre 2012, le Président de la République soulignait « l'importance de la commune dont la suppression n'entraînerait pas toujours une réelle économie. »

Le 18 janvier 2014, lors de ses vœux aux Corréziens le discours évoluait : « la commune comme telle doit disparaitre ; si l'on veut préserver l'identité communale il faut s'engager plus encore dans les regroupements de communes » ; « les départements ruraux gardent leur utilité pour assurer la cohésion territoriale » ; « leur suppression ne génèrerait peut-être pas des économies supplémentaires. »

En avril 2014 « le département s'éteindra à l'horizon 2021 ». Sa disparition est certainement inquiétante pour les collectivités de montagne car elle est une menace pour la réalisation de projets structurants. En vidant les départements et les communes de leur compétence, cette réforme ne laisserait subsister que deux vrais échelons de collectivité territoriale nettement grossis : la région et l'intercommunalité.

Certes, ces « grands ensembles » capables de porter des projets d'envergure sont souhaitables. Mais les régions élargies et les intercommunalités de 20 000 habitants éloigneront immanquablement le citoyen des centres de décision et oublient la diversité du territoire français : ainsi, dans notre montagne ariégeoise, la mise en place d'une telle intercommunalité nécessitera de regrouper des communes dispersées sur une très grande étendue géographique, ce qui risque d'être un frein à la mutualisation des moyens.

L'organisation du bloc communal doit rester souple afin de pouvoir s'adapter efficacement au contexte local. La loi doit édicter des règles tenant compte de la densité du peuplement des territoires. La réforme doit fixer les objectifs et les grands principes d'une nouvelle organisation territoriale sur la base d'une clarification des différents échelons des collectivités. Elle doit s'appuyer sur la dynamique des politiques locales, sur des bases éprouvées et fermement ancrées dans la réalité, comme les coopérations construites patiemment à l'échelon local grâce à la volonté de la population et des élus.

Cette réforme doit s'appuyer sur un véritable dialogue, une véritable négociation entre l'État et les collectivités locales ; il nous faudra argumenter dans les prises de décisions pour la prise en compte du contexte de proximité, du cadre de vie, des moyens de transports…

Il faudra montrer notre volonté de défendre la spécificité de notre vallée de montagne. Soyez certains que nous y veillerons.

Notre vallée est bien vivante et le feu de la Saint-Jean a marqué l'ouverture de la saison estivale ; la programmation imaginée par les associations sauratoises va nous donner l'occasion de profiter de l'été et de partager ensemble ces moments de convivialité. Bonnes vacances !

Le maire

Vie locale

Révision du PLU

La révision du PLU avance, la lecture critique du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), proposé par le bureau d'études qui nous aide dans ce travail, est en cours.

Le nouveau PLU doit observer les recommandations du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale). Et si nous reconnaissons l'intérêt d'un tel schéma, ses recommandations sont suffisamment contraignantes : nous veillerons à les adapter au mieux à notre territoire caractérisé par un habitat dispersé. Le 16 juillet prochain, une réunion de travail avec le bureau d'étude permettra d'examiner avec attention le projet de zonage. Les dates de consultation publique ne sont pas encore fixées, nous vous en avertirons.

Déchets

Le Smectom du Plantaurel propose des composteurs pour 10 € : en compostant vos déchets du jardin et de la cuisine, vous fabriquez votre propre « engrais naturel » pour nourrir vos plantes et votre sol. Vous parti-

cipez ainsi à la réduction des déchets ! renseignements : 05 61 68 02 02

Rappel : les ordures ménagères sont collectées le lundi et le jeudi matin, les sacs jaunes pour les emballages recyclables le lundi matin : ne les sortez pas avant le dimanche soir, afin qu'ils ne soient pas déchiquetés par les animaux !

La déchetterie d'Arignac est ouverte les mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h30.

Désherbage

Lors du conseil municipal du 20 juin 2014, l'équipe municipale a conclu une convention avec le Parc Naturel Régional pour la mise en place d'un plan de désherbage de la commune.

En effet, l'État reconnaît la toxicité de certains pesticides qui présentent des risques avérés pour l'environnement et la santé humaine.

Ainsi à l'horizon 2020, les communes de France seront obligées d'arrêter l'usage des produits phyto-sanitaires pour l'entretien de tous les espaces publics (loi Labbé votée le 23 janvier 2014) : **objectif zéro phyto** !

Pour anticiper ce changement, nous bénéficions d'une aide financière du PNR. La FREDON Midi Pyrénées, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, nous assistera dans la réalisation de ce plan en quatre étapes :

1. Inventorier les pratiques de la commune.
2. Définir les objectifs d'entretien.
3. Classer et cartographier les zones à désherber et choisir les modes d'entretien.
4. Enregistrer et faire le bilan annuel des pratiques d'entretien.

La population sera informée des pratiques alternatives aux produits toxiques car pour le particulier la loi prévoit une échéance en 2022...

Vous trouverez sur le site de la Mairie des liens vers les textes de référence sur ce sujet.

Les sens uniques de l'été

Du 1er juillet au 31 août, la rue Albert Sans retrouve son sens unique à partir du croisement avec la rue de Séourre, jusqu'à la sortie ouest du bourg. Seuls les vélos pourront circuler dans les deux sens.

Cette année, et jusqu'au 30 septembre, le chemin du Claux sera lui aussi en sens unique, depuis la D 618 vers la rue Albert Sans. Il est difficile de s'y croiser et reculer vers la départementale est dangereux.

Une réunion publique aura lieu en septembre pour recueillir vos avis sur cette nouvelle mesure.

voies passées en sens unique

Travaux réalisés et en cours

La commune poursuit son programme de rénovation de logements : celui de la rue du Barry est maintenant terminé et est loué.

Les bas coté des routes communales du Souleilhan ont été nettoyés après les dégâts importants dus aux chutes de neige et intempéries de novembre :

Le muret du chemin du Matet de Maury

Un coup de neuf pour les caniveaux du bourg en attendant une restauration plus définitive

les bois tronçonnés, évacués, les branchages rassemblés. Ce travail incombe aux propriétaires : un entretien régulier de chacun allégerait d'autant le travail des employés communaux, déjà bien chargé.
Des nouvelles des restaurations des routes de Bourgaille, Carli, Serrelongue : la commune est en attente des aides demandées pour intempéries, les études sont en cours pour Bourgaille, les travaux vont démarrer à Serrelongue.

Le chemin de La Gardelle vient d'être reprofilé en prévision de la viabilisation.

L'école de Saurat se distingue !

Défi Lecture

La ligue de l'enseignement de l'Ariège organise ce Défi Lecture pour promouvoir la lecture-loisir : elle parie sur le jeu et son principe de coopération pour amener « bons et moins bons lecteurs » à découvrir de nouveaux livres et s'initier aux apprentissages documentaires.
Tout au long de l'année, les 21 élèves de la classe de CP CE1 de Valérie Chevalier ont entretenu une correspondance avec la classe de CP CE1 de l'école du Séguéla à Montgailhard. Questions et réponses se sont échangées autour de lectures et des activités scolaires.
Le 17 juin, le Défi lecture au plateau de Beille a réuni 500 enfants de la Grande Section de maternelle au CM2.
Les élèves ont participé à des parcours d'orientation et répondu à des questions sur des livres et des textes.
Une des deux équipes de CP de Saurat a remporté la première place et une belle coupe ! Ce fut surtout une journée très agréable où les enfants se sont bien amusés et dépensés.
Rendez-vous l'année prochaine !

Fête de la pêche avec la Truite Sauradelle

Comme chaque année, c'est une sortie très attendue par les élèves de trois classes de Saurat et d'Arignac, qui se sont retrouvés sur les berges du Saurat, à Prat Communal, fraichement nettoyées par les employés communaux. De nombreuses truites étaient au rendez-vous, et les apprentis pêcheurs, encadrés par l'association de la Truite Sauradelle, ont appris la patience et ont apprécié l'aide des « pro » pour attraper un poisson. Les enfants, ravis de leur prise, l'ont ramenée à la maison.

Rallye sciences

Que savez vous de la métamorphose des papillons, du mouvement apparent du soleil et des leviers-balance ?
Interrogez les élèves de la classe de cycle 3 d'Isabelle Ripoll, ils sont incollables : champions d'Ariège en sciences, ils ont été sélectionnés pour participer à la finale régionale du Rallye sciences à l'Université Paul Sabatier à Toulouse : observer des crânes d'animaux et dessiner les dents, les nommer, les compter, en déduire le régime alimentaire de chaque animal et éventuellement trouver le nom de l'animal, c'est plus difficile !
Mais fiers de leur coupe des meilleurs en sciences de l'Ariège, ils sont prêts à retenter cette expérience et pourquoi pas gagner la finale régionale en 2015.

La fête de l'école du 27 juin

Rimes, chants, danses et théâtre du Moyen Âge

La page du patrimoine

Lectures de l'été

❖ ***Trois frères dans la Grande Guerre,*** *correspondance inédite*
Lettres réunies et commentées par Annie Collognat-Barès, Hachette, 2014.

❖ ***Chanson pour septembre***
Roman d'Isabelle Lortholary, Gallimard, 2014.

❖ ***Carli, hameau perché en Ariège***
De Benoit Sauphanor, préface d'Olivier de Robert, Vox Scriba,2014

Calamès, gardien de pierre

Les Petites Histoires de Mélanie, chronique de Mélanie Saves, guide conférencière

« Chaque soir, les ruines du château de Calamès se découpent sur le fond du ciel. Pierres parmi les pierres, elles ne font qu'un avec la montagne. L'imposant massif calcaire de Calamès se dresse entre les vallées de la Courbière et de Saurat. Deux larges faces rocheuses forment un rempart rêvé pour une forteresse médiévale : 1 002 mètres d'altitude et des parois entre 250 et 350 mètres de haut. Au XIII[e] siècle, la garnison implantée sur ce massif n'avait pas vocation à contempler la course des nuages. Son rôle était d'assurer la sécurité des portes de Tarascon par la vallée de Saurat. Grâce au fantastique positionnement de cette vigie, les hommes du comte de Foix veillaient sur le passage du col de Port, permettant de basculer en vicomté de Couserans.

L'ensemble de la forteresse épousait la crête. Au nord une enceinte protégeait l'escarpement. Le sud composé d'une falaise abrupte ne fut pas fortifié. Vers le couchant on distingue encore la base d'un large bâtiment aux larges murs, 80 cm, épaisseur généralement utilisée pour les murailles. Sur la partie plane se dressait le donjon, bâtiment de grandes dimensions, sans doute 40m², scandé de plusieurs étages. Des baies s'ouvraient dans le pan de mur nord, permettant l'observation de la vallée de Saurat. Comme dans toute caserne militaire, les hommes vivaient seuls avec leur capitaine, alors que les familles restaient aux villages. Jours et nuits devaient s'éterniser et jouer aux dés, faire tinter sa guimbarde ou parler du bon vieux temps devenait le quotidien de cette armée sommitale. Mais un jour de 1272, branle-bas de combat, la longue monotonie s'éraille, la forteresse est gagée, on change de suzerain !

Le comte de Foix, Roger Bernard, en porte-à-faux avec Philippe III, roi de France, est sommé de livrer les plus importantes forteresses du comté, au nombre desquelles furent nommées Foix, Ax, Montgrenier (Montgailhard), Montréal-de-Sos, Lordat et Calamès. Afin de se tirer de ce mauvais pas, le comte désigna le roi d'Aragon, Jacques Premier, comme détenteur de ces bâtiments. Ainsi protégés, ils ne pourraient être saisis. Cependant, Jacques Premier céda et rendit assez tôt les forteresses de Foix et de Calamès. Mais pour les autres châteaux engagés, le comte de Foix dut être « chargé de fers » et envoyé en prison avant de changer d'avis et demander au roi d'Aragon de répondre à l'ordre de Philippe III. Libéré en 1273, Roger-Bernard ne retrouva ses possessions du haut comté qu'en 1277 et pour la première fois il prêta hommage au roi de France pour son comté tout entier. L'autorité royale était alors matériellement implantée sur ces marges du royaume.

Peu mentionné dans les archives, le château de Calamès ne révèle son existence qu'en 1272. Au pied du château furent retrouvées des centaines de pointes de flèches ainsi qu'un *billon*, monnaie royale du XIV[e] siècle. En 1672, 400 ans plus tard, il est décrit comme « ruine ».

Alors que ces vestiges s'écroulent doucement, les âmes solitaires des soldats du comte continuent leur paisible travail d'observation. Des falaises les plus abruptes surgissent parfois une poignée d'hommes, armés à la légère de cordes et de baudriers. Mais depuis les années 1970, la falaise a de petits sursauts, de faibles tremblements parfois ponctués de grands bruits d'explosifs. De nouveaux assaillants tentent l'ascension. Installées au pied de la face nord, les lourdes machines de carrier sapent le rocher. Alors qu'on parle aujourd'hui de renforcer les troupes d'assiégeants, de concasseurs à mâchoires, de giratoires broyeurs, de gravillonneurs, de sauterelles cribleuses, les pronostics s'engagent : 30 ans de bruits assourdissants, de poussière et de trafic incessant.

Pour ce dernier assaut, les sentinelles du château se tiennent prêtes. Elles continueront à se battre pour préserver leur quiétude et la „ silhouette du rocher de Calamès. »

Les gardiens de Calamès :
http://www.lesgardiensducalames.fr

LA FEUILLE - Mairie, 09400 Saurat – http://sauratra3w.fr - Responsable de la publication : Annie Basseras; directrice de la rédaction : Sophie Estenille; photos : mairie de Saurat – N° partiaire en cours – Impression SCOP imprimerie de Ruffié, 09000 Foix, 05 61 65 14 64 – Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier élaboré à l'aide de pâte à papier issue de forêts gérées durablement – ISSN : 1627-5438